

## Objectifs

- Identifier les différentes maladies psychiatriques
- Reconnaître les mécanismes de l'addiction : apparition, maintien et rechutes
- Déterminer les particularités de la prise en soin diététique en psychiatrie

## Programme

### LES DIFFERENTES MALADIES PSYCHIATRIQUES

Découverte des pathologies psychiatriques existantes

### LES LIENS ENTRE LES MALADIES PSYCHIATRIQUES ET LE COMPORTEMENT ALIMENTAIRE

### PRISE EN SOIN DIETETIQUE DES NEVROSES :

L'accompagnement du patient atteint de dépendances aux produits et de dépression

### PRISE EN SOIN DIETETIQUE DES PSYCHOSES :

L'accompagnement du patient bipolaire ou schizophrène

### IMPACT DES TRAITEMENTS PSYCHOTROPES SUR LE COMPORTEMENT ALIMENTAIRE DES PATIENTS

Quel accompagnement diététique proposer en collaboration avec le médecin prescripteur pour limiter les prises de poids notamment

### CAS CLINIQUES

## Prérequis

Connaissance des fondamentaux de la nutrition pour les non diététiciens-nutritionnistes

## Public cible

Diététiciens-nutritionnistes, professionnels de santé ou collaborateurs concernés par le thème

## Intervenants

Psychiatre, diététicien nutritionniste

Modalités pédagogiques	Modalités d'évaluation	Durée
<p>Alternance de méthodes pédagogiques : apports de connaissances, exercices pratiques, études de cas, réflexion, analyses et échanges d'expériences. Document pédagogique remis à chaque participant. Nombre de participants limité</p>	<p>Les acquis sont évalués par oral (et/ou écrit (études de cas, questionnaires...) tout au long et/ou en fin de formation. Une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.</p>	<p><b>2 jours soit 14 heures</b></p>
		Dates
		<p><b>Du 25 au 26 mai 2021</b> <b>Du 23 au 24 mai 2022</b></p>
Lieu et Contact	Modalités et délais accès	Tarif
<p><b>SSHA - ISA</b> <b>16A, rue de l'Estrapade</b> <b>75005 PARIS</b></p> <p>Tél : +33 (0)1 43 25 11 85 Email : isa@sshha.asso.fr Site web : <a href="http://www.ssha.asso.fr">www.ssha.asso.fr</a></p> <p><b>Intra possible : nous consulter</b></p>	<p>– Convention de formation si inscription initiée par l'employeur dans le cadre du plan de développement de compétences</p> <p>– Contrat de formation individuel si inscription initiée par le participant</p> <p>– Inscription par le biais d'un bulletin téléchargeable sur le site internet, J-30 avant la formation et possible jusqu'à J-1 selon disponibilité</p>	<p><b>2021 : 950 € H.T.</b> <b>2022 : 970 € H.T.</b> T.V.A. : en sus</p>
		Accessibilité aux personnes handicapées
		<p>SSHA ISA est un établissement ERP 3ème catégorie en conformité avec la réglementation PMR en vigueur</p>